

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 novembre 2015

**OBJET :**

**Contrat de ville du Grand Nancy**

**Rapporteur : M. THOUVENIN  
Délibération n° 5**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a posé les principes de la nouvelle politique de la ville qui aura pour cadre d'action des contrats de ville 2015-2020.

Aujourd'hui, par l'application des nouveaux critères nationaux (population minimale de 1000 habitants et revenu médian inférieur au seuil de bas revenus), le quartier de Mouzimpré s'inscrit dans la géographie prioritaire, conformément au décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires.

Bien que la compétence « Politique de la ville » relève de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les communes sont partenaires et signataires du contrat de ville porté par l'agglomération, ainsi que l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CAF et Pôle Emploi.

Les grands principes applicables dans tout Contrat de ville nécessitent de développer 3 piliers :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Développement économique et emploi,

ainsi que 3 axes transversaux nationaux :

- la jeunesse,
- l'égalité entre femmes et hommes,
- la prévention de toutes les discriminations.

Les partenaires ont donc défini des priorités dans le contrat de ville sur la base desquelles, les partenaires associatifs et les structures pourront proposer des projets dont le financement pourra relever des crédits spécifiques réservés à la Politique de la ville.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le contrat de ville pour les années 2015 à 2020.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la commission « sécurité, risques majeurs, politique de la ville » du 3 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de contrat de ville joint à la présente,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de ville et toute pièce s'y rapportant.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 19 Novembre 2015.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	05 novembre 2015
- Convocation distribuée le :	05 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le :	23 novembre 2015

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME DEVOUGE à M. BREUILLE
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. CLOMES à M. LEINSTER

**ABSENTS**

- M. SAPIRSTEIN
- MME GEORG

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CAUSERO

**Pour extrait,**

**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**